



Communiqué de presse

Vendredi 16 avril 2021

Camille LEDEMENEY
Direction Communication
camille.ledemeney@lecotentin.fr
02.50.79.16.35 / 06.82.26.20.92

AVEC IMPULSION RÉSISTANCE, LA RÉGION ET LE COTENTIN PROPOSENT DES AIDES CONCRÈTES POUR LES ENTREPRISES

Vendredi 16 avril, David MARGUERITTE, Vice-Président de la Région Normandie et Président de l'agglomération du Cotentin accompagné de Françoise LEROSSIGNOL, Présidente de la Commission de Territoire de la Vallée de l'Ouve et de Eric BRIENS, Maire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, a visité le parc d'activité Forest Adventure.

Impactée économiquement en raison de la crise sanitaire, cette entreprise de loisirs a pu bénéficier de l'accompagnement « Impulsion Résistance » initié par la Région Normandie et l'agglomération du Cotentin.

Le contexte

La Région Normandie et le Cotentin sont les deux collectivités en charge du Développement Économique sur le territoire. Ainsi depuis le début de la crise, elles ont agi de manière conjointe pour répondre aux besoins des entreprises face aux conséquences de la crise sanitaire. L'objectif : s'assurer que personne ne soit oublié en apportant une réponse aux besoins d'accompagnement financier non couverts par les dispositifs existants, notamment le Fonds National de Solidarité (FNS).

Ainsi, au printemps 2020 et décembre dernier, l'agglomération du Cotentin a participé à hauteur de 60% aux Fonds de Solidarité initié par la Région baptisé « Impulsion Résistance ». A travers ces deux dispositifs, l'agglomération et la Région ont soutenu 86 entreprises.

Un dispositif évolutif

« Aujourd'hui, la situation d'urgence sanitaire perdure et même si le tissu économique du Cotentin, semble encore globalement assez préservé, force est de constater que certaines entreprises sont en fragilité, voire en difficulté », indique le Président David MARGUERITTE. « C'est pourquoi, nous avons souhaité, en accord avec la Région, prolonger le dispositif « Impulsion Résistance » et adapter

ces critères d'accès pour répondre de la manière la plus effective aux situations économiques rencontrées sur le territoire ». Cet accompagnement initialement proposé aux entreprises de moins de 5 salariés dans les secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel est désormais ouvert à tous les secteurs d'activités.

« Face aux conséquences de la crise, une action conjointe de la Région et du Cotentin était essentielle pour apporter une réponse concrète et rapide à la situation des TPE, des artisans et des commerçants qui souffrent. Notre objectif est bien de préserver notre tissu économique et faire en sorte que les entreprises du Cotentin puissent sortir debout de cette crise sans précédent », ajoute le Président du Cotentin.

Les conditions d'attributions

Le dispositif « Impulsion Résistance » est disponible pour les Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 5 salariés :

- qui ont subi une perte importante du chiffre d'affaires ;
- qui ne bénéficient pas du FNS (Fonds National de Solidarité).

Néanmoins, l'agglomération a choisi d'étendre ce dispositif :

- aux entreprises dont les aides d'ores et déjà attribuées ne sont pas suffisantes ;
- les commerces en partie fermés tels que les bars-cafés ou les épiceries ;
- les autoentrepreneurs ou toute entreprise avec un effectif de moins de 5 salariés en difficulté.

Une entreprise ayant plus de 5 salariés et étant en grande difficulté pourra également déposer un dossier. Leur

éligibilité sera étudiée si leur situation met en péril la survie de l'entreprise.

Le montant des aides est établi de la manière suivant :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié ;
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié ;
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés ;
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés ;
- 5 000 € pour les entreprises de plus de 5 salariés.

Les entreprises doivent en premier lieu, adresser un mail à sebastien.dufailly@lecotentin.fr pour recevoir la fiche d'information à renseigner et être inscrites sur la liste des entreprises éligibles. Elles pourront ensuite déposer leurs demandes d'aides sur la plateforme : <https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr/>

Forest Adventure

Le parc d'Accrobranches, Forest Adventure a été créé en 2005. Il est exploité depuis 2016 par Michelle LEROUX.

Avec 9 parcours aventures, tous équipés d'une ligne de vie continue dès 2 ans, le parc accueille, en temps normal, de 10 000 visiteurs par an.

Lors du confinement au printemps 2020, avec une perte complète de son Chiffre d'Affaires, l'entreprise avait pu bénéficier d'une première aide de 2 000€. Celle-ci avait été complétée par un nouvel apport de 3 000€ à l'automne dernier pour une perte de plus de 30%.